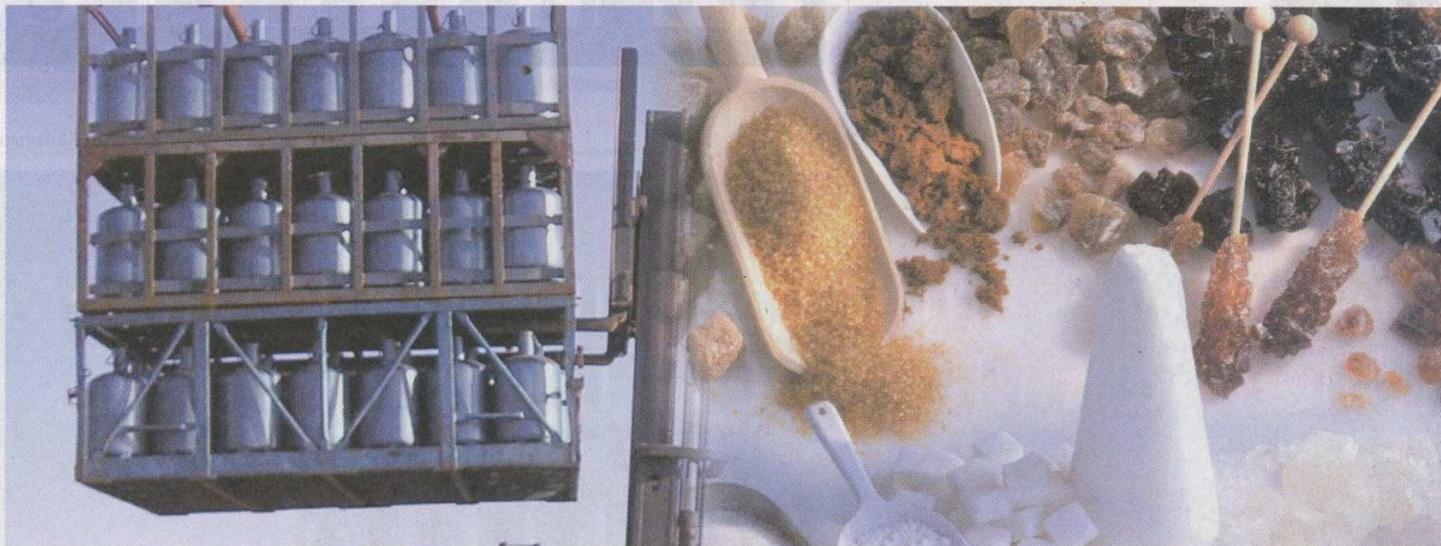


Les arriérés sur le gaz butane et le sucre frôlent le milliard de DH



Actuellement, la Caisse de compensation ne subventionne que le gaz butane (au niveau de toutes les étapes du processus achat) et le sucre.

À fin février 2016, les arriérés de la Caisse de compensation s'élèvent à 980 millions de DH, dont 619 millions de DH dus aux opérateurs du gaz butane et 361 millions aux sociétés opérant dans le secteur du sucre.

A fin février 2016, les arriérés de la caisse de compensation frôlent le milliard de DH. Les créances dues aux opérateurs du gaz butane s'élèvent à 619 millions de DH, ces dossiers de subvention concernent une partie de la subvention du mois de janvier et la totalité du mois de février 2016. En ce qui concerne les créances non payées aux sociétés opérant dans le secteur du sucre, elles se sont élevées à 361 millions de DH et représentent une partie de la subvention de la consommation au titre du mois de décembre 2015. C'est ce que vient de souligner le top management de la Caisse de compensation dans son rapport d'activité sur les réalisations mensuelles qui met la lumière sur les principaux indicateurs financiers de la subvention, ainsi que sur leur évolution dans le temps. La Caisse de compensation rappelle en outre qu'elle a réglé l'ensemble des dossiers validés par ses services relatifs à la subvention des hydrocarbures (gasoil, fuel et super).

Par ailleurs, à fin janvier 2016, la charge de compensation a connu une régression de 27% par rapport à la même période de 2015. Elle est passée de 1,15 milliard de DH à 843 millions (selon les dossiers reçus par la Caisse à fin février dernier). Cette baisse importante «est due essentiellement à l'effet conjugué de la modification du périmètre

des produits subventionnés et de la baisse des prix des produits subventionnés à l'échelle internationale», souligne la direction de la Caisse. Actuellement, la Caisse de compensation ne subventionne que le gaz butane (au niveau de toutes les étapes du processus achat) et le sucre. Par produit, la charge de compensation relative au gaz butane (consommation+ transport) a chuté de 36% passant de 880 millions de DH en janvier 2015 à 565 millions en janvier 2016.

Plus précisément, la facture relative à la consommation du gaz butane du mois de janvier 2016 a atteint 544 millions de DH, contre 858 millions en 2015 pour la même période. Cela représente une baisse de près de 37%. Selon les responsables de la Caisse, cette baisse résulte, d'une part, d'un recul de la consommation de l'ordre de 8,6% et, d'autre part, d'une baisse des prix de subvention unitaire de 22,4%. Plus de 81% de la subvention du gaz butane concerne la bonbonne de 12 kg, contre seulement 15% concerne la bonbonne de 3 kg et 3% pour la bonbonne de 6 kg. En outre, la charge de compensation du transport de gaz butane a connu une diminution de 4,5% en janvier 2016, suite à une baisse de 5,7% des quantités transportées.

Ainsi, la subvention relative au transport de gaz butane a atteint 21 millions de DH, contre 22 millions en janvier 2015. Pour ce qui est de la compensation du sucre consommé et importé, elle a atteint 248 millions de DH en janvier 2015, contre 276 millions durant la même période de 2015, soit une baisse de plus de 10%. ■

A fin janvier 2016, la charge de compensation a baissé à 843 millions de DH, soit une chute de 27% par rapport à la même période de 2015.